

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - LEVAL 2023

Objet du concours :

Les jardiniers amateurs fleurissent et décorent d'abord pour leur plaisir personnel. Ce concours vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants en matière de fleurissement, d'embellissement du village et d'amélioration du cadre de vie.

Article 1 :

La commune de Leval organise un concours communal des maisons fleuries, ouvert à tous les habitants du village, propriétaires ou locataires. L'inscription au concours est gratuite, réservée aux personnes majeures et doit être validée par le dépôt du bulletin d'inscription en mairie.

Article 2 :

Les critères de vote pour le concours sont les suivants : vue d'ensemble, les fleurs, la propreté, la décoration, la créativité.

Article 3 :

L'inscription se termine le 17 Juin, aucune inscription ne sera prise en compte après cette date ! Le jury, composé des membres de la commission des fêtes et cérémonies, passera voir les maisons inscrites entre le 20 juin et le 31 juillet. Chaque membre du jury s'interdit de voter si un membre de sa famille participe au concours. Les résultats seront donnés courant septembre et les récompenses seront distribuées soit lors d'une cérémonie (en fonction du contexte sanitaire). Le concours récompensera les 3 premiers mais chaque participant recevra un lot.

Article 4 :

L'inscription au concours des maisons fleuries implique l'acceptation de ce règlement !

